

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025
Date de reception de l'AR: 29/10/2025

016-200054187-DE202507005-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 13/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier
Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire expose que Monsieur PEZE François, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques et receveur municipal demande au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur, référence 7503141712, pour un montant global de 664,26 €, réparti sur 9 titres de recettes émis en 2020,2023 et 2024, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n°7503141712.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la présentation de demande en non-valeur n° 7503141712 déposée par Monsieur le receveur municipal ;
- Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le receveur municipal dans les délais réglementaires ;
- Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire

DE202507005

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025
Date de reception de l'AR: 29/10/2025

016-200054187-DE202507005-DE
A G E D I

ment ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- 1. D'admettre** en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de la demande en non-valeur n° 7503141712, présentée par le receveur municipal, pour un montant global de 664,26 € sur le budget principal.
- 2. De préciser** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits, au Budget général 2025, au chapitre 65. Le mandatement se fera à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

DE202507005

016008

SGC BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

80000 VAL DES VIGNES

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 016008

Budget collectivité : 80000

Id de la liste de présentation en NV : Id de la li

Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc



80000 - VAL DES VIGNES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 15/10/2025.

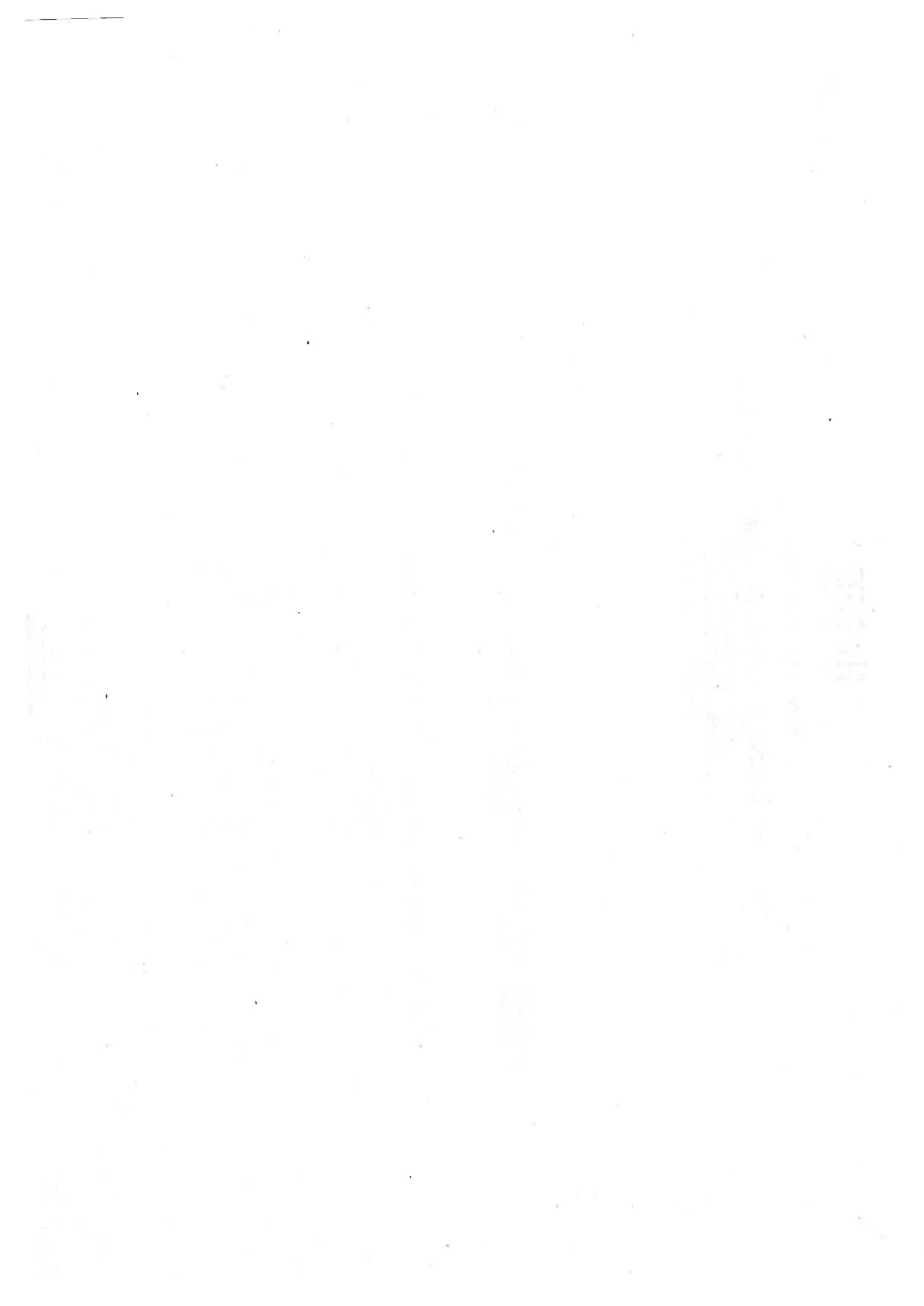
Numéro de la liste : 750314.1712

Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

664,26 Euro (s)



80000 - VAL DES VIGNES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 15/10/2025

Numéro de la liste : 7503141712

Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2023	T-161	1	70878--		BOREL/PAILLERES Jenni	95		2,39	Poursuite sans effet	
Particulie	2023	T-249	1	70878--		BOREL Jennifer	95		39,06	Poursuite sans effet	
Société	2023	T-384	1	70878--		CABINET DENTAIRE JURI	300		0,36	RAR inférieur seul poursuite	
Particulie	2023	T-249	2	70878--		BOREL Jennifer	300		95,88	Poursuite sans effet	
inconnue	2020	T-136	1	70878--		SALEM Aurélie	94		51,40	Poursuite sans effet	
Particulie	2024	T-88	1	752--		THUBIN Marc	300		0,25	RAR inférieur seul poursuite	
Particulie	2023	T-249	3	752--		BOREL Jennifer	95		214,21	Poursuite sans effet	
Particulie	2023	T-161	2	752--		BOREL/PAILLERES Jenni	99		116,74	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-121	1	70878--		SALEM Aurélie	79		143,97	Poursuite sans effet	
						TOTAL			664,26		

A BARBEZIEUX SAINT HILAIRE, Le 15/10/2025

Le Comptable Public

PEZE FRANCOIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE BARBEZIEUX
1 Rue de la Rochefoucauld
CS 60023
16300 BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

